SÉJOURS DE **PROXIMITÉ**

NORD - PAS-DE-CALAIS - PICARDIE

Jeunes CCAS

4 . 11 ans

Hiver 2020

activités sociales de l'énergie

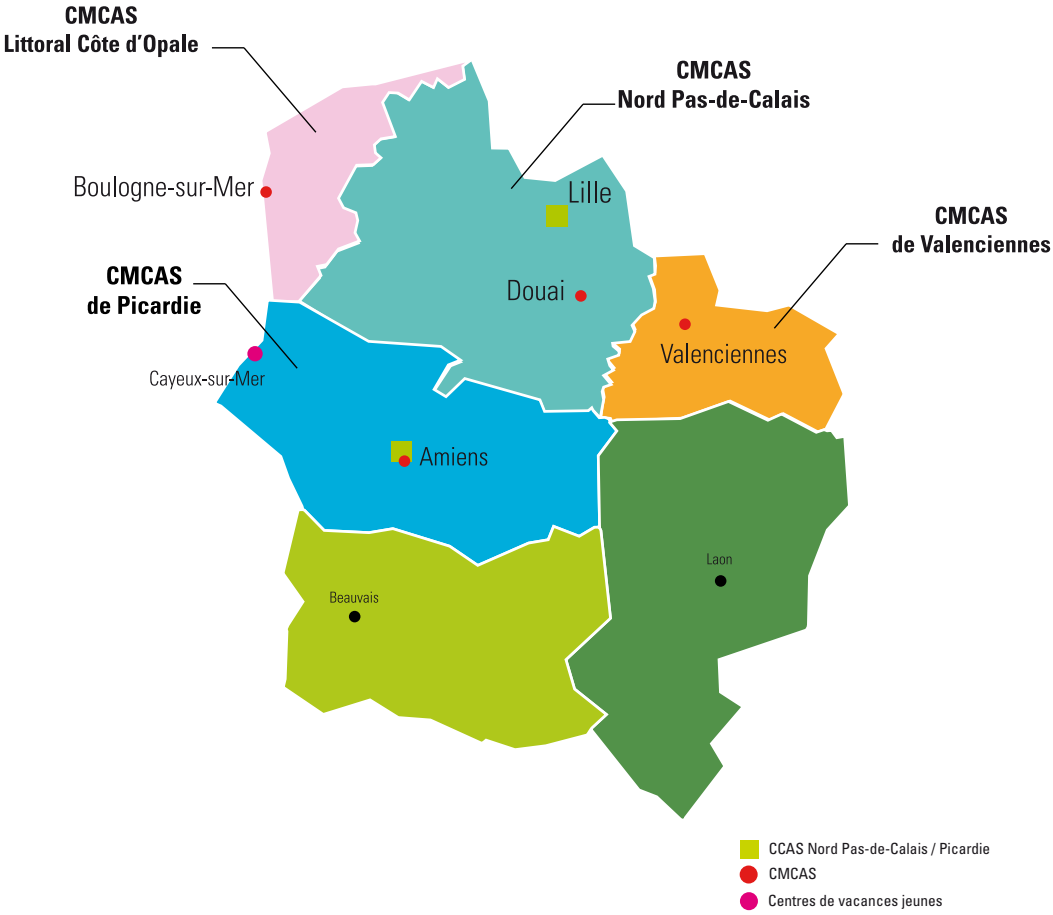

Cayeux-sur-Mer

Centre CCAS
758 avenue du Commandant Masset
80410 Cayeux-sur-Mer

SOMMAIRE

Ton séjour

• Bienvenue au carnaval 6

Mémento des parents

Convoyage 7
Informations pratiques ..... 8 à 10
Tarification 10
Fiche d'inscription 11
Contacts CMCAS 12

Date limite des inscriptions le 13 novembre 2019

Pour tout renseignement avant, pendant et après le séjour contactez votre correspondant de SLVie ou le/la Technicien-ne Conseil et Promotion de votre antenne.

ÉDITO

À la fin du 19e, un pasteur suisse, Hermann Walter Bion, est inquiet de constater que les enfants de son quartier pauvre de Zurich sont en mauvaise santé. Il a l'idée de les envoyer quelques jours à la campagne, ils en reviennent transformés et en bien meilleure forme. Convaincu que l'exercice physique et le grand air sont source de bien être, il parvient à récolter suffisamment d'argent (grâce à une annonce dans les journaux) pour en emmener 68 pour un séjour loin de la ville. Aidé d'instituteurs, il leur impose une vie simple et restrictive (les enfants dorment dans le foin !) mais pleine d'activités en contact direct avec la nature.

Le concept est lancé et remporte très vite un franc succès. Les colonies de vacances se développent très vite dans les années suivantes, dans le monde entier.

La CCAS et les CMCAS de la plaque Nord Pas-de-Calais–Picardie proposent des séjours qui permettent, dès le plus jeune âge, de s'ouvrir à son environnement naturel, d'élaborer et de respecter des règles de vie commune, de développer son sens artistique et son imaginaire… faisant écho à la démarche éducative engagée par les électriciens et gaziers au travers de leur projet éducatif.

Alors, proposez à vos enfants de partir en «colo», ils en conserveront souvent des souvenirs inoubliables.

Pascal CHIVET
Animateur de la coordination
de la Plaque Nord - Pas-de-Calais / Picardie

Premier départ

Tu as raison !

Tu peux choisir et proposer tes activités aux animateurs qui sont là pour t'aider à réaliser tes projets en toute sécurité.

Pas d'inquiétude !

Tu peux emmener ton doudou pour te rassurer, tu ne seras jamais seul, il y aura toujours un adulte pour t'écouter, te consoler, t'aider… mais aussi beaucoup de camarades avec qui jouer.
Rien n'est imposé, à part les règles de vie en groupe, qui seront définies à ton arrivée (horaires de repas, moments de toilette, respect de soi et des camarades).

Et pour les accidents de la nuit (couches…), il n'y a pas de soucis, le secret sera bien gardé par ton animateur référent.

De vraies vacances !

Le séjour se déroule selon le rythme de vie de chacun. Si tu dors, on ne te réveillera pas ; si tu n'as plus faim, on ne te forcera pas à finir ton repas ; les activités ne sont pas imposées et sont adaptées à ton âge.
Je t'invite à découvrir « La convention des droits des jeunes » à ton arrivée, faite par des jeunes pour expliquer les droits dans la colo.

7 jours

4. 5 ans
6. 8 ans
9. 11 ans

Cayeux-sur-Mer

DU 16 AU 22 FÉVRIER 2020

4/5 ans • 15 places

6/8 ans • 30 places

9/11 ans • 35 places

Tu aimes t'amuser avec tes copains, te déguiser et faire la fête ?
L'équipe d'animation t'attend avec impatience pour une colo au bord de mer, où tu auras l'occasion de créer plein d'activités, de vivre des expériences sensationnelles et d'avoir des souvenirs plein la tête. Danser, chanter, créer des chorégraphies, cuisiner, t'amuser autour de grands jeux… le choix t'appartient !
Alors n'hésite plus, rejoins-nous pour de nouvelles aventures !

Bienvenue au carnaval

Arrivée et départ des enfants

Les CMCAS ont la responsabilité des convoyages. Elles organisent et regroupent les transports selon le nombre d'inscrits et la situation des centres. Sachez que les convoyages font pleinement partie de la colo ! Les lieux et horaires vous seront envoyés à minima 8 jours avant les départs.

Le convoyage sur les séjours de proximité

Pour les séjours de proximité, un transport est mis en place. Il vous est cependant possible de déposer et reprendre votre enfant sur son lieu de séjour. Il n'y a pas de défraiement kilométrique possible lorsque vous déposez/reprenez votre enfant.

En fonction du nombre de jeunes inscrits sur chaque point de rendez-vous et de leur lieu de domicile, il est possible que des modifications aient lieu.

Pour les enfants âgés de 4 ou 5 ans, les frais de voyage ne sont pas pris en charge par la CCAS sauf si un bus est mis en place par votre CMCAS, auquel cas les enfants de 4-5 ans peuvent en bénéficier gratuitement, mais ce toujours accompagnés de l'un des deux parents.

Devenez convoyeur

Le voyage des jeunes jusqu'au centre nécessite la présence d'accompagnateurs. Nous avons besoin de vous pour participer au convoyage des enfants ou à l'organisation des départs en gare.

Si vous êtes volontaire, faites-vous connaître auprès de votre SLVie ou de votre CMCAS.

Informations pratiques

LE CARNET DE VACANCES

Demandez-le à votre correspondant de SLVie ou au Technicien-ne Conseil et Promotion. Il est indispensable pour valider la fiche sanitaire de liaison ainsi que l'attestation du droit à l'image.

TROUSSEAU

Veuillez adapter l'équipement aux activités prévues et aux besoins de votre enfant. Pensez notamment à apporter des vêtements chauds, chaussettes (à doubler pour les plus jeunes), ainsi que des lunettes de soleil et une crème solaire.

SAC DE TRANSPORT

Attention au volume et au poids des bagages ! Préférez sac à dos ou petite valise à roulettes ainsi qu'un petit sac pour la bouteille d'eau et le pique-nique.

BON À SAVOIR

Le vol et la perte des effets personnels *(vêtements, bagages, objets et matériels divers),* **des matériels multimédias** *(téléphones portables, lecteurs MP3, appareils photos numériques...)* **et d'argent de poche ne sont pas couverts par la CCAS en centre de vacances et ne pourront donc faire l'objet d'aucun dédommagement.**

SANTÉ

La fiche sanitaire de liaison actualisable

Elle est intégrée dans le carnet de séjours qui vous est remis chaque année par la CMCAS. Ce document, indispensable pour assurer une bonne surveillance médicale, devra être rempli avec la plus grande précision. **N'oubliez pas de remettre le carnet de séjours au convoyeur de l'enfant.**

Les vaccinations

Aucun jeune ne sera admis en centre de vacances sans avoir satisfait aux exigences médicales légales concernant les vaccinations antitétanique, antidiphtérique et antipolio-myélitique. La vaccination par le BCG est facultative mais conseillée. Les CMCAS procèdent à la vérification de ces vaccinations sur la fiche sanitaire.

De même, aucun jeune ne sera admis en centre de vacances si l'autorisation parentale de participation aux activités et d'intervention médicale et/ou chirurgicale n'est pas signée avant le début du séjour par le ou les parent(s) responsable(s) du jeune au moment du séjour.

La visite médicale préalable

L'examen dit de non-contagion, à une date rapprochée du départ en centre de vacances, n'est pas obligatoire mais conseillé. Il a pour but le dépistage des maladies contagieuses et des parasites, et permet souvent de compléter les vaccinations ou de mentionner certaines difficultés ou contre-indications.

SÉJOURS «PLURIEL»

Si votre enfant a des allergies alimentaires, une maladie chronique stabilisée ou un handicap, dès réception du catalogue et avant toute inscription, vous devez informer votre CMCAS qui vous mettra en relation avec le département santé-prévention de la CCAS.

Vous pouvez également appeler directement le **01 48 18 64 62** ou le **01 48 18 68 51** : les correspondants santé-prévention, aidés par les médecins-conseils, peuvent étudier avec vous la situation particulière de votre enfant afin que ses vacances se déroulent au mieux.

LE TÉLÉPHONE PORTABLE

En parfait parallèle du phénomène de société que nous connaissons tous, force est de constater que les enfants, et ce dès leur plus jeune âge, arrivent sur nos séjours avec un téléphone portable.

Outre les problèmes de santé que son utilisation peut engendrer, il est source d'isolement pour l'enfant au sein du groupe, et s'est avéré néfaste au bon déroulement des activités sur certains séjours.

C'est pourquoi nous conseillons vivement aux parents de garder «ce jouet» à la maison et de privilégier le plaisir de la petite carte postale.

RegardeMonSejour

Un blog pour suivre les aventures de votre enfant en colo

QU'EST-CE QUE C'EST ?

RegardeMonSejour est une plateforme qui permet à l'équipe d'animation de partager les photos prises par votre enfant ou les animateurs lors de sa colo. Le blog sera alimenté en fonction de l'actualité sur la colo et des possibilités de connexion.

De quoi satisfaire la curiosité des parents, tout en laissant les enfants profiter de leurs aventures ! À vous de rester connecté pour découvrir leur quotidien !

COMMENT ÇA MARCHE ?

Peu avant le début du séjour *(une semaine environ)*, vous recevrez par e-mail les codes de connexion à regardemonsejour.com, avec un identifiant et un mot de passe *(pensez à vérifier dans vos courriers indésirables au cas où vous ne l'auriez pas reçu dans ce délai)*.

Pour que vous puissiez voir votre enfant sur les photos, n'oubliez pas de signer l'autorisation de droit à l'image qui se trouve dans le carnet de liaison.

LA PARTICIPATION FINANCIÈRE

Son montant est calculé en fonction du coefficient social de l'ouvrant droit. Joignez une photocopie de votre avis d'imposition 2019 (revenus 2018), si vous ne l'avez pas encore fournie ; elle est indispensable pour son calcul. Sans ces éléments, le coefficient maximum vous sera appliqué. Aucune régularisation à posteriori ne sera effectuée.

AVANTAGES FAMILLE

Un abattement est applicable si plusieurs enfants de la même famille, avec le même NIA (Numéro Identifiant Agent), sont affectés sur une même période :

- 5 % pour 2 enfants affectés
- 10 % pour 3 enfants affectés
- puis 5 % par enfant supplémentaire (soit 15 % pour 4 enfants, 20 % pour 5 enfants...)

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toutes les conditions générales (inscriptions, remboursements...) des séjours nationaux CCAS s'appliquent aussi sur les séjours de proximité. Vous pouvez les consulter dans le catalogue CCAS Jeunes Hiver 2020 ou sur CCAS.fr rubrique Séjours Jeunes.

Tarification

Coefficients sociaux (en €)									
1	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
Inférieur à 4 539	4 540 6 812	6 813 8 510	8 511 10 213	10 214 12 485	12 486 14 751	14 752 17 024	17 025 20 429	20 430 27 236	Supérieur à 27 236
4/5 ans - 7 jours									
40,82 €	58,32 €	81,64 €	93,31 €	116,63 €	128,30 €	139,96 €	151,62 €	163,29 €	174,95 €
6/8 ans - 7 jours									
40,82 €	58,32 €	81,64 €	93,31 €	116,63 €	128,30 €	139,96 €	151,62 €	163,29 €	174,95 €
9/11 ans - 7 jours									
48,79 €	69,70 €	97,58 €	111,52 €	139,40 €	153,34 €	167,28 €	181,22 €	195,16 €	209,09 €

Date limite des inscriptions le 13 novembre 2019

FICHE D'INSCRIPTION VACANCES JEUNES

Séjours de proximité - Hiver 2020

IDENTIFICATION DE L'OUVRANT-DROITS

Nom ..... Prénom .....

Tél. personnel ..... Tél. professionnel .....

Tél. portable ..... E-Mail .....

Numéro CMCAS ..... Numéro SLVie .....

Numéro d'identifiant (NIA) ..... Clé .....

Joignez une photocopie de votre avis d'imposition 2019 (revenus 2018). Si vous ne l'avez pas encore fournie, elle est indispensable pour calculer les tarifs.

PARTICIPANT

Nom ..... Prénom .....

Date de naissance ..... / ..... / ..... Sexe : ☐ Masculin ☐ Féminin

INTITULÉ DU SÉJOUR	ÂGE

POINT DE REGROUPEMENT (cochez la case)

NORD - PAS-DE-CALAIS Attention : possibilité de modification du trajet selon les inscriptions

☐ Wasquehal ☐ Valenciennes ☐ Lens

☐ Je dépose mon enfant à la colo ☐ Je reprends mon enfant à la colo

PICARDIE

Pour organiser au mieux le transport de votre enfant, quelle est votre intention !

J'accompagnerai mon enfant au centre : ☐ oui ☐ non

Je souhaite devenir convoyeur pour les séjours au catalogue : ☐ oui ☐ non

SITUATIONS PARTICULIÈRES (allergies, handicap...)

N'oubliez pas d'informer votre CMCAS avant l'inscription, afin de permettre à la CCAS d'adapter l'accueil.

CADRE RÉSERVÉ À LA SLVie, ANTENNE DE PROXIMITÉ OU CMCAS

SLVie : .....

CMCAS : .....

Date et Cachet (de la CMCAS ou SLVie)

CONTACTS

CMCAS Littoral Côte d'Opale **03 21 10 33 80**

CMCAS Nord Pas-de-Calais **03 28 53 16 00**

CMCAS de Picardie **03 22 45 13 67**

CMCAS de Valenciennes **03 28 53 16 55**

© Crédits Photos : DR/CCAS • Conception & réalisation : Virginie Rio et Aurélia Tournier
• CCAS - Nord - Pas-de-Calais / Picardie • Octobre 2019